

Les partisans des provinces, au contraire, soutiennent qu'elles ont toujours conservé leur autonomie, leurs institutions, leurs propriétés, leurs droits et leurs prérogatives. Pour former un gouvernement interprovincial ou fédéral, elles n'auraient consenti à céder que cette partie de leurs pouvoirs, qui avait un caractère général. D'après la règle que le don ne se présume pas, *nemo facile dare præsumitur*, le pouvoir fédéral n'aurait d'attributions, que celles que les provinces auraient mises en commun pour l'en former. Ainsi loin d'avoir créé les gouvernements provinciaux, le gouvernement fédéral est né des pouvoirs provinciaux.

Cette question est pour nous d'une importance vitale. C'est pourquoi il importe de fortifier nos convictions, par le raisonnement, pour le combat engagé contre le pouvoir fédéral.

Afin de bien établir notre position dans la confédération, il importe d'examiner quels étaient les pouvoirs des provinces, au moment où cet acte si important de législation était sanctionné.

Les colonies anglaises de l'Amérique, sous la domination protectrice de l'Angleterre, avaient le contrôle souverain et exclusif de leurs affaires intérieures, à la réserve seulement des intérêts impériaux. Tous les pouvoirs qui ont été divisés entre elles et le gouvernement fédéral, chacune des provinces les possédait dans leur intégrité. Pitt, en présentant le projet de loi, qui fut l'acte constitutionnel de 1791, avait dit : " Je proposerai donc d'établir à l'instar de la constitution de la mère-patrie, un conseil composé de membres nommés à vie par la couronne ou siégeant en vertu d'un titre héréditaire que le roi aura le privilège d'attacher à certains honneurs, et une chambre des députés, élus de la manière ordinaire.....
 Et pour prévenir le retour des difficultés qui ont amené la séparation des Etats-Unis d'avec l'Angleterre, il sera statué que le parlement britannique ne pourra imposer d'autres taxes que des droits sur le commerce ; et encore, afin d'empêcher l'abus de ce pouvoir, la législature dans chaque province pourra-t-elle disposer du produit de ces